93/2026/VM

République Française
Mairie de Maurecourt

ARRETE PORTANTREGLEMENTATION DE L'ACCES AU SQUARE JACQUELINE DRAPIER ET DE CIRCULATION A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « CERGY SOIT– Arts de la rue et du cirque » Organisée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise A MAURECOURT

Le Maire de la commune de Maurecourt,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise organise la manifestation « Cergy Soit – Arts de la rue et du cirque » le samedi 12 septembre 2026 sur le territoire de la commune de Maurecourt ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que le bon déroulement de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet :
Le présent arrêté a pour objet de réglementer l'accès au square Jacqueline Drapier 6 rue de la Gare à Maurecourt ainsi que la circulation sur certaines voies communales à l'occasion de la manifestation « Cergy Soit – Arts de la rue et du cirque » organisée par l'Agglomération de CERGY-PONTOISE le **samedi 12 septembre 2026**.

Article 2 – Fermeture du square Jacqueline Drapier :
Le square Jacqueline Drapier sera fermé au public du : vendredi 11 septembre 2026 à 08 h 00 au dimanche 13 septembre 2026 à 08 h 00, afin de permettre les opérations de montage et de démontage des installations nécessaires à la manifestation.
Par dérogation, le public sera autorisé à pénétrer dans le square pendant les horaires de représentation du spectacle organisé le samedi 12 septembre 2026 ainsi qu'à l'issue de celui-ci dans le cadre de l'apéro-concert organisé par la commune de Maurecourt.

Article 3 – Déambulations :
Deux déambulations artistiques se dérouleront le **samedi 12 septembre 2026**, entre **16 h 00 et 18 h 00 environ**, selon l'itinéraire suivant : départ de l'école des Tilleuls, située 2 rue Maurice Berteaux, rue Charles Lehmann, rue de la Gare et arrivée au square Jacqueline Drapier 6 rue de La Gare à Maurecourt.
À l'issue des animations, le cortège empruntera le même itinéraire en sens inverse afin de rejoindre l'école des Tilleuls.

Article 4 – Circulation :

Pendant le passage des déambulations, la circulation des véhicules sera momentanément interrompue ou régulée sur les voies empruntées par le cortège, le temps strictement nécessaire à son passage.

Les usagers devront se conformer aux prescriptions des agents de la force publique, des services municipaux et des organisateurs chargés de l'encadrement de la manifestation.

Article 4 - Apéro concert :
Un concert se déroulera à l'intérieur du square Jacqueline Drapier à partir de 18h45 environ jusqu'à 21h.
À l'issue de cette représentation, un apéro concert organisé par la commune de Maurecourt sera proposé au public.

Article 6 – Signalisation :
La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux et les organisateurs.

Publié le : 03/09/2026 11:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Maurecourt
https://www.ville-maurecourt.fr/documents_administratifs/77111

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame La Brigadière-Cheffe Principale de Police Municipale, Monsieur Le commissaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, 03 Aout 2026

Le Maire,



Xavier TALON

Publié le : 03/09/2026 11:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Maurecourt
https://www.ville-maurecourt.fr/documents_administratifs/77111